

SOIXANTE DIXIEME HUITIEME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Genève, du 19 au 27 mai 2025



NIGER

Point : 13.5 Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés
Documents A78/4 et EB156/2025/REC/1, décision EB156(25)

Madame, Monsieur le (la) Président (e) ;

Excellences, Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Mesdames, Messieurs les délégués.

Le Niger félicite l'OMS pour la qualité du rapport produit.

Les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés sont responsables de nombreux échecs thérapeutiques, d'augmentation de la morbidité et de la mortalité et de la perte de confiance dans les systèmes de santé.

Le Niger y est fortement confronté du fait de la porosité de ses frontières, la faiblesse de son système de réglementation, les tensions d'approvisionnement grevant l'accessibilité géographique et financière du médicament, l'insuffisance de production locale.

Pour lutter contre ce fléau, le Niger s'est engagé dans une réforme complète de son ordonnancement juridique avec l'accompagnement continu des partenaires clés comme l'OMS depuis 2019.

Ainsi, le Niger a mis à jour sa politique pharmaceutique nationale, ratifié la convention MEDICRIME et le traité de l'UA sur l'Agence Africaine du

Médicament, procédé à l'autoévaluation de son système par l'outil GBT de l'OMS, créé et mis en place une Agence Nationale de Réglementation Pharmaceutique.

Parmi les autres actions menées, l'on peut citer :

1. L'adoption de dispositions législatives et réglementaires contraignantes ;
2. La formation des acteurs du secteur pharmaceutique ;
3. Le renforcement de la surveillance du marché ;

Aussi, le Niger appelle l'OMS à soutenir le renforcement des systèmes de surveillance à travers la digitalisation des processus et à promouvoir la coopération internationale à travers les pratiques de confiance et de reconnaissance.

A l'endroit de l'AMA, le Niger recommande la mise en place d'une production locale régionalisée et le plan régional de lutte contre les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.

Enfin, le Niger réaffirme son engagement à lutter contre les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés et préconise une action collective pour protéger la santé et assurer la sécurité et le bien-être de nos populations.

Je vous remercie.